

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME FIDÉLITÉ COLOMBUS VOYAGES

1) le programme est applicable chez Colombus Voyages et réservé exclusivement à sa clientèle.

2) la carte de fidélité est gratuite, nominative, non cessible et strictement personnelle. Sa durée de validité est de 3 ans à compter de sa date d'émission. Elle peut être expédiée à l'adresse du souscripteur ou remise en main propre dans le mois qui suit sa demande. Une seule carte de fidélité sera délivrée par famille.

3) la carte de fidélité permet à son bénéficiaire de cumuler des Points Voyages sur l'achat de séjours, circuits ou croisières uniquement et concerne les voyageurs référencés au sein de l'agence (Hors promotions et Club Méditerranée).

4) les Points Voyages peuvent être convertis en réduction sur les réservations de séjours, circuits ou croisières uniquement (Hors promotions et Club Méditerranée). les Points Voyages cumulés lors de la réservation en cours ne seront convertibles en réduction qu'au moment des réservations suivantes.

5) Un Point Voyages a une valeur de 0,30 €. les Points Voyages sont obtenus de la façon suivante:

Réservation de :	Nbre de points:
200 € à 400 €	20 Points Voyages
401 € à 600 €	33 Points Voyages
601 € à 800 €	46 Points Voyages
801 € à 1000€	60 Points Voyages
1001 € à 1200 €	73 Points Voyages
1201 € à 1400 €	86 Points Voyages
1401 € à 1600 €	100 Points Voyages
1601 € à 1800 €	113 Points Voyages
1801 € à 2000 €	126 Points Voyages
2001 € à 2200 €	140 Points Voyages
2201 € à 2400 €	153 Points Voyages
2401 € à 2600 €	166 Points Voyages
2601 € à 2800 €	180 Points Voyages
2801 € à 3000 €	193 Points Voyages
sup./égal à 3001 €	206 Points Voyages

6) les montants des réservations ci dessus concernent les prestations liées à l'achat d'un séjour, d'une croisière, d'un circuit (Hors promotions et Club Méditerranée). Ces montants s'entendent par dossier, hors taxes aéroports et frais annexes*.

7) le titulaire de la carte de fidélité peut cumuler des Points Voyages de diverses façons:

- dès son adhésion au programme, après avoir rempli le questionnaire à retourner à Colombus Voyages, sa carte est créditée de 20 Points Voyages.
- en parrainant une personne de son entourage qui n'a jamais effectué de réservations chez Colombus Voyages, sa carte est créditée de 20 points voyages. Les points Voyages de parrainage ne seront crédités au titulaire de la carte qu'au moment de la 1^{re} réservation d'un séjour, d'une croisière, d'un circuit (les promotions et Club Méditerranéen de la personne parrainée).
- en réservant dans un délai d'un mois suivant son jour anniversaire, sa carte est créditée de 10 points supplémentaires.

8) les points cumulés ne peuvent en aucune façon être échangés contre espèces. Ils ne peuvent être cédés à titre onéreux ou gratuit à un tiers.

9) le titulaire de la carte peut convertir ses Points Voyages en réduction lors de la réservation de séjours, circuits au croisières (Hors promotions et Club Méditerranée). Il ne pourra pas être accordée une réduction supérieure à 2000 points (soit 600€). Ainsi, une fois le plafond de 2000 Points Voyages atteint, le titulaire de la carte devra faire valoir ses points sur sa prochaine réservation. Si son total de points est égal à 2000 points, son compteur est remis à zéro. Si le total est supérieur à 2000 points le compteur de l'adhérent reste crédité de la différence. Exemple: vous détenez 2100 Points Voyages, une fois la réduction correspondante à 2000 points utilisée, votre carte reste créditée de 100 Points Voyages.

10) Si le titulaire n'a pas utilisé ses points avant la date d'expiration de la carte (3 ans à compter de sa date d'émission les points cumulés sont définitivement perdus et ne sauraient donner lieu à une indemnisation financière.

11) Si le client annule son voyage, les points correspondants au montant de sa réservation lui seront débités dans leur intégralité et ce quel que soit le montant des frais d'annulation.

12) Toute ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes Conditions Générales pourront être modifiés ou supprimés à tout moment.

Une information par affichage dans l'Agence et/ou par courrier sera effectuée au moins quinze jours à l'avance. Aucune modification, suppression, et ce compris la suppression de la carte, n'ouvrira de droit à indemnisation pour le titulaire. Colombus Voyages est exonéré de toute responsabilité pour toutes les conséquences directes et indirectes, des éventuelles anomalies au dysfonctionnements des fonctions de la carte de fidélité quelles que soient leurs causes.

Colombus Voyages fera néanmoins tout son possible pour conserver au titulaire, en cas d'anomalie, le bénéfice de son cumul de points fidélité .

13) En cas de perte ou de vol de la carte, le titulaire devra remplir une nouvelle demande auprès de Colombus Voyages. Une nouvelle carte sera alors expédiée à l'adresse du titulaire dans les meilleurs délais, laquelle permettra au titulaire de bénéficier des points fidélité acquis avec la précédente carte et non utilisés. S'il n'a pas satisfait à cette formalité dans les conditions sus-énoncées, le titulaire perd la possibilité d'utiliser les points fidélité accumulés ainsi que tous les autres avantages associés à la carte.